

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 32
Pouvoirs : 3
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2015

Le 14 septembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excuses : Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Chantal NOEL, Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Dominique VIAL (Pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux),

Secrétaire de séance : Isabelle ACHARD

OBJET : FINANCES – Convention pour l'accès des élèves ex CCPOD au conservatoire de la CAVBS :

Mr le Président fait état de l'accord intervenu avec la Communauté d'Agglomération Villefranche - Beaujolais - Saône sur la convention pour l'accueil des élèves ex-CCPOD au conservatoire de l'agglomération. Cette convention vient en application du protocole d'accord pour le retrait de la commune de Jassans de l'ancienne CCPOD, protocole signée par Jassans, la CCPOD et la CCSV et l'ancienne CAVIL.

Cette convention prévoit l'accès de 80 élèves maximum originaires de l'ancienne CCPOD (hors Jassans), aux mêmes conditions tarifaires que ceux de Jassans-Riottier, la CCDSV prenant à sa charge, le différentiel financier sur la base du coût réel de fonctionnement du service par élève constaté au compte administratif 2012 de la CCPOD.

Bien que le protocole d'accord ne prévoyait pas de durée à cette convention, la communauté d'agglomération a souhaité limiter sa durée à 6 ans avec une clause de révision à 3 ans.

Le débat qui a suivi la présentation a mis en évidence la contradiction entre le protocole initial et la convention proposée et le déséquilibre qui risquait de s'engager sur l'accord global qui avait été conclu lors du retrait de la commune de Jassans de la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes. Il est rappelé que la CCPOD avait accepté de prendre à sa charge les emprunts affectés au bâtiment de l'école de musique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 2 abstentions et 33 voix contre :

- REFUSE la convention proposée pour l'accueil des élèves ex-CCPOD au conservatoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche - Beaujolais - Saône en application du protocole d'accord pour le retrait de la commune de Jassans de l'ancienne CCPOD,

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **23 SEP. 2015**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150913-2015C103-FI

Affichage le :

23 SEP. 2015

A Trévoux, le 14/09/2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

